

Les besoins de l'école  
ne sont pas précaires

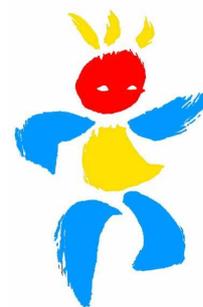


**Mon emploi si !**

Les emplois vie scolaire  
aide à la direction d'école



## Vers la suppression de postes EVS ? Réagissons !



**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

Les écoles du Nord devraient-elles, comme dans d'autres départements et sur instruction du ministère, réduire de 35% le volume de contrats aidés ?

La présence des EVS et des AVS dans les écoles révèle, une fois de plus, la nécessité d'emplois pérennes et statutaires pour assurer les missions essentielles d'accompagnement, d'aide administrative et d'aide à la scolarisation des enfants handicapés dont l'école, les élèves et leurs familles ont besoin. C'est une de ces raisons qui avait poussé le SNUipp-FSU à ne pas signer le protocole d'accord sur la direction d'école.

Aujourd'hui, de nombreux EVS sont ou seront, dans les prochaines semaines, confrontés à la réalité des fins de contrat et à l'impossibilité de leurs renouvellements. Ils auront comme seule perspective un retour à la case « chômage ». Outre la perte d'emploi, souvent dramatique, pour les EVS concernés, ce sont autant d'écoles soudainement privées d'aide à la direction d'école, alors que les tâches administratives imposées se multiplient et se complexifient. Cette décision témoigne le manque de considération du ministre vis-à-vis de ces personnels maintenus dans la précarité, vis-à-vis des enseignants, des élèves et de leurs familles !

**Nous revendiquons :**

- **l'annulation de ces mesures de réduction de postes**
- **la reconnaissance de ces emplois par la création de postes pérennes et statutaires**
- **le droit pour tous les EVS et AVS à une véritable formation et à un accompagnement de qualité permettant de déboucher sur une qualification reconnue ou un recrutement sur un emploi pérenne et statutaire**

Nom Prénom	fonction	signature